REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE LA VERRIERE

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présents : 17
DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12
MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Président de séance : Monsieur DAINVILLE Nicolas,

Secrétaire : Monsieur RIVIERE Patrick
Administration : GEORGE Véronique – MERVEILLEUX Louise - HÉRY Hugo

QUORUM atteint

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Monsieur RIVIERE Patrick comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :19H10

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
050	Approbation du Procès-verbal du 16 avril 2026	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
051	Approbation du Procès-verbal du 04 juin 2026	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
052	Décisions municipales n°2026-043 à 2026-078	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
053	Correction d'amortissement sur exercice antérieur compte 10 68	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
054	Avenant 2 convention Maîtrise d'ouvrage déléguée CD78 Groupe scolaire du Bois de l'étang (GSBE)	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
055	Ajustement des crédits de paiement autorisation de programme 2025-01 GSBE	24 VOIX POUR 5 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION MAJORITE
056	Réintégration de la parcelle AB174 à l'actif	24 VOIX POUR 5 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION MAJORITE
057	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
058	Décision modificative 1 du budget	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
059	CIG groupement assurances IARD	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
060	Nomination du représentant du CLECT	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
061	Mise en vente et déclassement de patrimoine	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
062	Convention avec ALCOME pour les cendriers	27 VOIX POUR 2 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION MAJORITE
063	Avis sur le projet de construction d'un parc d'activités à La Verrière (78)	26 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION MAJORITE

064	Tableau des emplois	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
065	Convention avec la région pour la mise à disposition de l'ERPD	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
066	Délibération nouveaux horaires écoles	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
067	Convention anti gaspi	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
068	Nouveau nom du GSBE	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
069	Nouveau règlement de fonctionnement de la crèche	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
070	Tarifications liées aux occupations temporaires du domaine public	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
071	Correspondant défense, point d'information	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de La Verrière, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Publié pour affichage sur le site de la ville le

Pour extrait certifié conforme

La Verrière, le 24 septembre 2026

Le Maire

Nicolas DAINVILLE